

<b>Zeitschrift:</b>	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
<b>Herausgeber:</b>	Société fribourgeoise d'éducation
<b>Band:</b>	45 (1916)
<b>Heft:</b>	1
<b>Rubrik:</b>	Chronique scolaire

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 09.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## CHRONIQUE SCOLAIRE

### **Confédération.** — *Un plébiscite parmi le corps enseignant.*

— Les chefs des Départements de l'Instruction publique de tous les cantons romands ont créé une commission inter-cantonale pour l'examen des questions musicales. Les membres en sont les suivants : M. Ed. Quartier-la-Tente, chef du Département de l'Instruction publique du canton de Neuchâtel, président ; M. Pesson, inspecteur primaire de chant, à Genève ; M. l'abbé Bovet, professeur, à Hauterive (Fribourg) ; M. Porchet, inspecteur, à Lausanne ; M. Sallaz, professeur, à Locarno (Tessin) ; M. Hænnny, professeur, à Sion (Valais) ; M. Furer, professeur, à Neuchâtel ; M. Chappuis, professeur, à Porrentruy (Jura bernois).

Un des tractanda de la dernière séance de cette commission a été : *L'élaboration d'un manuel de douze chants obligatoires, destiné à toutes les écoles de la Suisse romande.*

Voici le résumé de la discussion de cette question :

« Nos cantons romands possèdent tous d'excellents recueils de chants à l'usage des classes primaires et secondaires. Choisis avec le plus grand soin, ces chants célèbrent la commune patrie, tout en reflétant les aspirations de chacun de nos petits peuples. Cependant, on pourrait peut-être leur reprocher d'exhaler un parfum d'indigénat quelque peu prononcé et d'établir ainsi entre nos cantons des lignes de démarcation sinon très sensibles, du moins regrettables. Il serait dès lors désirable d'apporter plus d'uniformité à notre enseignement. Nous traversons une période si tourmentée que, forcément, nous éprouvons le besoin de nous rapprocher. Le chant doit contribuer, pour une bonne part, à cette union toujours plus étroite. D'un autre côté l'expérience a démontré que nos chœurs patriotiques ne sont pas assez répandus dans les masses : on a pu constater, en effet, à la frontière, lors de manifestations ou cérémonies militaires, combien grand encore est le nombre de soldats qui ignorent nos hymnes nationaux et nos chœurs patriotiques. Il y a, certes, quelque chose à faire dans ce domaine ; aussi les délégués sont-ils unanimes sur la question de principe soumise à leur appréciation par la Conférence des chefs des Départements de l'Instruction publique de la Suisse romande. Ils formulent le désir de voir figurer dans le petit manuel projeté, à côté de nos hymnes nationaux, les chœurs patriotiques suisses les plus aimés, ainsi que les chants particuliers à chaque canton. Les textes

en seront soigneusement revus, au double point de vue littéraire et prosodique. En outre, il sera adapté un texte italien à la plupart de ces chœurs. Chaque canton consultera, par voie plébiscitaire ou autrement, les intéressés, afin de connaître les chants les plus appréciés et les chants contenus dans le manuel seront rendus obligatoires pour toutes les écoles de la Suisse romande. » En conséquence, le soussigné prie Messieurs les instituteurs que cette question intéresse spécialement, de bien vouloir lui faire connaître, au plus tôt, la liste des douze à quinze chants qu'ils aimeraient voir figurer dans le manuel, ainsi que leurs remarques à ce sujet.

J. BOVET, *prof., Hauteville.*

— Le budget fédéral pour 1916 prévoit une nouvelle réduction de 10 % sur les subsides alloués à l'enseignement professionnel. Ces subventions ne seraient donc plus que du 80 % de ce qu'elles étaient avant la guerre.

**Fribourg.** — Un Fribourgeois de Dompierre, incorporé dans l'armée française, le lieutenant Robert Pochon, 24 ans, a été décoré de la croix de guerre, pour sa belle conduite dans la récente offensive de Champagne. La famille du lieutenant Pochon habite Paris. Son père, M. Auguste Pochon, est un ancien élève de l'Ecole normale de Hauteville.

**Vaud.** — Le Département de l'Instruction publique adresse aux commissions scolaires, aux directeurs des établissements cantonaux et communaux et aux membres des corps enseignants secondaire et primaire du canton de Vaud une circulaire leur rappelant la nécessité de la lutte contre l'abus des boissons alcooliques et annonçant que le Conseil fédéral étudie les mesures propres à parer au danger.

— Le capital de la Caisse de retraite supplémentaire du personnel enseignant de la commune de Lausanne s'élevait, au 30 juin 1915, à la somme de 30,976 fr. contre 20,325 fr. de la clôture précédente. Fondée par décision du conseil communal, cette caisse a pour but de parfaire jusqu'à concurrence de 1,050 fr. les pensions de retraite allouées par l'Etat. Elle est alimentée par les contributions des membres et par un versement égal de la commune de Lausanne. Ce versement a été, l'année dernière, de 4,481 fr. 80.

**Neuchâtel.** — Pendant l'hiver 1914-1915, les dépenses faites et les allocations accordées pour distributions d'aliments et de vêtements aux enfants de familles peu aisées des écoles du canton, ont été les suivantes : Pour les aliments, on a

dépensé 28,931 fr. 35 et pour les vêtements, 27,479 fr. 50. L'Etat a alloué une somme de 10,000 fr., prise sur la subvention fédérale à l'école primaire. (*L'Éducateur.*)

**Turquie.** — Il y a, dans l'empire ottoman, environ 1,100 écoles, dirigées par des étrangers. La France vient en première ligne, avec 560 écoles ; puis l'Angleterre, avec 410. Il y a encore 67 écoles italiennes et 56 russes. L'Allemagne arrive dernière, avec 27 écoles seulement et c'est elle pourtant qui exerce la plus grande influence en Turquie.

---

## AVIS

**Almanach du Père Girard.** — Il reste encore à la disposition des maîtres, à la librairie Butty, à Estavayer-le-Lac, un certain nombre d'exemplaires de l'Almanach du Père Girard, édition 1916, soit brochée à 0 fr. 70, soit reliée à 1 fr. 20. Prière de se hâter de faire les commandes, car le dernier stock est bientôt épuisé.

\* \* \*

La Direction de l'Instruction publique fait connaître que la Commission des Etudes a choisi les œuvres suivantes d'auteurs classiques, sur lesquelles les candidats aux épreuves de 1916, pour l'obtention ainsi que pour le renouvellement du brevet primaire, sont appelés à formuler une appréciation raisonnée :

**A. Examens pour l'obtention du brevet :**

- 1<sup>o</sup> Corneille, Horace, édition Figuière ;  
2<sup>o</sup> Massillon, Petit Carême, édition Soulié.

**B. Examens du renouvellement :**

- 1<sup>o</sup> Molière, l'Avare, édition Bayard ;  
2<sup>o</sup> Bossuet, Discours sur l'histoire universelle (3<sup>me</sup> partie).  
— Les Empires. édition Appert.  
Fribourg, le 15 octobre 1915.

Le Conseiller d'Etat, Directeur :

Georges PYTHON.

---